



DÉLIBÉRATION N°2016-12-9-8
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 9 décembre 2016

**POINT 8 : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE SIMPLIFICATION DE PRETS ENTRE
BIBLIOTHEQUES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis du Conseil documentaire en date du 6 décembre 2016.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 34 voix pour la gratuité des opérations de prêts entre bibliothèques, à compter du 1^{er} janvier 2017.

À Nantes, le 9 décembre 2016
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

